



Monsieur le Préfet,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

### **Un drame : C'est une minute de silence que le Ministère aurait pu aussi ordonner !**

Le 21 septembre dernier, Christine Renon, directrice d'école à Pantin (93) a mis fin à ses jours sur son lieu de travail. Notre collègue a signé sa lettre: « **Une directrice épuisée.** »

Cet acte a suscité une grande émotion dans l'ensemble de la communauté éducative et mis en avant la question de la dégradation des conditions de travail.

Les conditions de travail, c'est l'environnement physique, mais aussi l'organisation du travail (la charge, le rythme, la pénibilité, l'enrichissement et l'élargissement, la multiplication des tâches...)

Le ministère de l'Éducation nationale et par déclinaison les recteurs et les DASEN doivent prendre toute la mesure de la situation actuelle dans les écoles, les collèges, les lycées et les services administratifs, prendre la mesure des incidences du faisceau de dysfonctionnements accumulés qui pèsent et engendrent de la souffrance au travail. Les personnels compensent au quotidien les manques, les carences, au détriment de leur équilibre personnel, physique et mental, et malheureusement parfois de leur vie.

L'impossibilité de répondre aux attentes croissantes liées à la transformation du métier dans le cadre d'une école inclusive, la complexification des missions liée à la dégradation du climat scolaire, au manque de formation et d'accompagnement à la gestion des crises, la lourdeur des effectifs, la carence de remplacement, tout cela impacte notre activité professionnelle.

Des réformes projetées sans considération des conséquences directes et quotidiennes sur le terrain, des injonctions hiérarchiques, parfois contradictoires, sans lien immédiat avec la réalité de la pratique contribuent à une perte de sens du métier, et maints collègues qui y font face, qui les portent, les assument et les gèrent, sont mis de fait dans des situations de tension et parlent désormais d'épuisement professionnel.

Ces conditions sont propices à créer des tensions qui peuvent affecter la santé des personnels. La souffrance au travail peut être due: au hiatus entre les prescriptions (ce que l'on attend des enseignants) et les conditions d'enseignement qui sont faites; à l'écart entre des injonctions (des objectifs pédagogiques inatteignables) et les contraintes (la réalité du quotidien en classe), qui rendent la mission impossible !

La souffrance au travail peut être due à l'incompatibilité entre la conception du travail (ce que les enseignants voudraient pouvoir faire, ce qui les anime, et ce qu'ils peuvent faire; d'où une potentielle perte de sens liée aux conflits entre les valeurs professionnelles (les convictions, l'éthique...) et l'activité réelle. Le mal-être au travail est alors dû à l'intériorisation de débats qui n'ont pas eu lieu dans l'institution. L'absence d'espace institutionnalisé pour évoquer, cerner, analyser et traiter les problèmes peut être source d'insatisfaction, de fragilisation, de culpabilisation, d'isolement, qui peuvent induire une remise en cause professionnelle.

L'épuisement professionnel est un syndrome décrit comme "*un épuisement physique et émotionnel qui conduit au développement d'une image de soi inadéquate, d'attitudes négatives au travail avec perte d'intérêt dans ce que l'on réalise*". Quand des dysfonctionnements perdurent et ne sont pas réglés, quand se creuse l'écart entre les ressources estimées et les exigences perçues lors de situations contraignantes. Le personnel est mis à mal, il y a des risques psycho-sociaux. Le dossier santé et sécurité des personnels des écoles et établissements est devenu le dossier des risques psycho-sociaux. Ceux-ci englobent différentes manifestations plus ou moins aggravées de déséquilibre (fatigue, stress, anxiété, pertes de sommeil, inquiétude, découragement, angoisses .... parfois suicide !)

Dans ce cadre-là, l'application de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique » qui organise la disparition des CHS-CT et remet en cause les compétences des CAP se fait à marche forcée, sans écoute des organisations syndicales, actant de fait leur exclusion de la gestion des carrières des personnels. Les lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels du ministère de l'éducation nationale en sont une des conséquences. Elles instaurent de nouvelles modalités

qui ne garantiront plus la transparence et l'équité d'abord dans les opérations de mutation (dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020) et ensuite sur les carrières, livrant ainsi les collègues à l'arbitraire de la hiérarchie et à l'opacité. La FSU réaffirme sa ferme opposition au démantèlement du paritarisme.

Notre département n'est pas épargné par les réformes, réformes éducatives, sociales comme l'assurance chômage ou celle des retraites.

Concernant cette dernière, depuis 2008 et la fameuse crise, chacun des pôles politiques classiques a été au pouvoir. Aucun d'eux n'a présenté une réforme des retraites qui permettent à tous de vivre convenablement. La réforme proposée par le gouvernement est dangereuse et met fin au système de solidarité intergénérationnelle issu du Conseil National de la Résistance. Il s'attaque un peu plus à la sécurité sociale pour mettre la main sur le salaire différé/socialisé qui en assure son financement. Les mêmes qui voudraient nous faire croire que notre système de retraite est exsangue, ont organisé par le passé le pillage méthodique de nos cotisations, en exonérant les patrons de près de 495 milliards d'euros de cotisations depuis 1993, et ce sans même compter le CICE !

A la FSU, nous avons développé l'argumentaire pour contrer cette réforme et avons des contre propositions tangibles, réalistes et finançables. C'est une question de choix de société. Ensemble, avec nos partenaires syndicaux, les salariés, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi, nous appelons à la grève et aux manifestations dès le 5 décembre et nous déciderons de sa poursuite dès le lendemain.